

DIXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DES PARTIES AU PROTOCOLE
SUR LES PRTRs (GENÈVE, 27-28 NOVEMBRE 2023)

Point 2: État de la ratification

La Guinée-Bissau a déjà manifesté son intérêt pour l'adhésion au protocole sur les PRTRs, en commençant par demander des informations sur les modalités d'adhésion. La réponse reçue du secrétariat de la Convention d'Aarhus est que, contrairement à la Convention, l'adhésion au Protocole ne nécessite pas l'approbation de la Réunion des Parties. Tout ce que le pays doit faire, c'est remplir les formalités de ratification internes et ensuite soumettre ses instruments de ratification au secrétariat du traité des Nations Unies.

Nous avons également été informés que le protocole sur les PRTRs établit des obligations techniques spécifiques pour ses parties, à savoir la mise en place d'un système PRTR. Cependant, le pays ne dispose pas encore de ce système, ce qui signifie que notre processus d'adhésion doit commencer avec au moins la version base du PRTR en place avant la ratification ou faire en parallèle avec les processus de la ratification.

En fait, le retard dans le lancement des procédures internes d'adhésion au protocole est lié au nouveau cadre politique résultant des élections qui ont eu lieu en juin dernier. Entre-temps, les nouvelles autorités environnementales travaillent déjà sur le dossier afin de lancer le processus à court terme.

Le pays s'efforce d'améliorer son cadre juridique et environnemental pour la gestion des ressources naturelles. Des projets sont en cours pour créer des règlements sur la pollution des composantes de l'environnement: l'air, l'eau et le sol/sous-sol. Ces règlements apporteront des réponses précises et spécifiques sur les limites d'émission des polluants industriels et les sanctions qui en découlent pour les contrevenants.

Cependant, le pays a besoin d'un soutien technique et technologique pour mettre en œuvre un système de PRTR, car il est d'une importance vitale de disposer d'un registre de la qualité de l'air que nous respirons, de l'eau que nous utilisons à différentes fins et de la qualité de notre sol et de notre sous-sol. Ce n'est pas la volonté qui manque, mais les moyens techniques, à savoir la technologie et les techniciens formés à l'enregistrement des émissions polluantes.

En conclusion, je voudrais vous assurer que la Guinée-Bissau est consciente des engagements qu'elle a pris en ratifiant diverses conventions internationales axées sur la gouvernance environnementale et le développement durable. Cependant, en raison de ses limitations de ressources financières et techniques, de nombreux projets, programmes et politiques rencontrent d'immenses difficultés dans leur mise en œuvre. Et nous espérons que, de futurs partenariats avec différents partenaires tels que l'UNITAR et l'OCDE, le pays sera en mesure de surmonter ses difficultés et de progresser aussi rapidement que possible dans la mise en place du système de PRTR.

Merci beaucoup!

Mário João de Oliveira

Point focal national de la Convention d'Aarhus